



LA PROTECTION SOCIALE EN BELGIQUE



DONNÉES SESPROS 2018



Service public fédéral
Sécurité sociale

.be







Comme chaque année, le SPF Sécurité sociale est heureux de vous présenter la nouvelle édition de la brochure SESPROS avec une sélection des principaux chiffres actualisés de la protection sociale belge et européenne (Les données prises en compte pour cette publication sont arrêtées au mois d'octobre 2020 ; les données plus récentes n'ont pas été prises en compte).

Cette année, nous avons été confrontés à une crise épidémiologique mondiale sans précédent, qui a mis nos systèmes de protection sociale à l'épreuve. Il est important de disposer de systèmes d'information permettant de comprendre l'impact de cette crise et permettant la comparaison avec d'autres pays. SESPROS est un système qui le permet. Mais comme l'édition de cette année ne porte que sur les données des années 2017 et 2018, la crise ne sera pas abordée. Nous l'aborderons lors de la publication des données de l'année 2020, c'est-à-dire dans deux ans.

La première partie consiste en la présentation des données statistiques SESPROS de la Belgique pour l'année 2018.

Les dépenses de protection sociale de la Belgique en terme de PIB entre 2017 et 2018 sont restées stables (28,79 % du PIB pour 2017 et 28,80 % pour 2018).

Par rapport aux données des années antérieures, on constate une diminution continue des dépenses concernant le chômage, celles-ci passent de 3,05 % du PIB en 2015 à 1,78 % du PIB en 2018 (2,51 % en 2016 et 1,88 % en 2017). Cette diminution est due à plusieurs facteurs, dont les différentes mesures prises par le gouvernement et en 2017, une correction méthodologique des statistiques Sespros.

Quant aux dépenses concernant la vieillesse, on constate que leur augmentation continue, passant de 10,89 % du PIB en 2017 à 11,06 % du PIB en 2018. Cette croissance est entre autres liée au vieillissement de la population et à l'augmentation de l'espérance de vie.



Si on regarde les dépenses de Maladie / Soins de santé, on constate une légère augmentation (7,32 % du PIB en 2017 et 7,39 % du PIB en 2018).

La seconde partie présente une comparaison des données 2017 de notre pays avec celles des autres Etats membres de l'Union Européenne. Il s'agit des données les plus récentes publiées par Eurostat au moment de la rédaction de cette brochure. Quelques données concernant certains pays sont encore provisoires et d'autres sont des estimations.

Cette brochure se veut une source concise de chiffres de la protection sociale pour tout public, chiffres que le SPF Sécurité sociale collecte auprès de ses différents partenaires en vue de répondre à ses obligations internationales de rapportage.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à lire cette brochure.

PRÉAMBULE

Peter Samyn
Président ad interim
SPF Sécurité sociale
DG Soutien et Coordination politiques

SOMMAIRE

Préambule	4
Sommaire	6
1. Données de protection sociale de la Belgique en 2018	8
A) Recettes de protection sociale	8
B) Dépenses de protection sociale	10
C) Prestations sociales par risque	11
D) Types de prestations sociales	13
2. Comparaison avec les autres Etats de l'Union Européenne	15
A) Les recettes de protection sociale dans l'Union Européenne	15
B) Les dépenses de protection sociale dans l'Union Européenne	18
C) Les prestations sociales par risque dans l'Union Européenne	20
Abréviations	24
Liste des tableaux	25
Liste des figures	25
Bibliographie	25

COMMUNITY



1. Données de protection sociale de la Belgique en 2018

Le produit intérieur brut (PIB) de l'année 2018 pour la Belgique s'élevait à 459.531,6 millions d'euros.

Pour l'année 2018, certaines données concernant certains régimes ne nous ont pas été fournies. Celles-ci n'ont donc pas été estimées.

A) Recettes de protection sociale

Tableau 1 : Montants des recettes de protection sociale de la Belgique en 2018

	En millions d'€	En % du PIB	En % du TRS ¹
Contributions Employeurs	52.764,57	11,48	39,20
Contributions Personnes protégées	27.161,79	5,91	20,18
Contributions Publiques	52.193,87	11,36	38,77
Autres recettes	2.495,32	0,54	1,85
Total recettes	134.615,55	29,29	100,00

Source : SPF Sécurité sociale



Figure 1 : Répartition des recettes sociales en 2018 (en millions d'€)



Source : SPF Sécurité sociale

En 2018, ce sont toujours les contributions des employeurs qui représentent la part la plus importante des recettes de protection sociale, soit 39,20 %. Les contributions publiques sont très proches des cotisations des employeurs et représentent 38,77 % des recettes sociales. Les contributions des personnes protégées et les autres recettes représentent respectivement 20,18 % et 1,85 % des recettes de protection sociale.



B) Dépenses de protection sociale

Tableau 2 : Dépenses sociales de la Belgique en 2018

	En millions d'€	En % du PIB	En % du TDS ²
Prestations sociales	125.870,51	27,39	95,12
Dépenses de fonctionnement	4.798,25	1,04	3,63
Autres dépenses	1.659,49	0,36	1,25
Total dépenses	132.328,24	28,80	100,00

Source : SPF Sécurité sociale

Le tableau 2 nous montre que les prestations sociales représentent la partie la plus importante des dépenses de protection sociale. En 2018, elles représentaient 95,12 % des dépenses sociales. Les dépenses de fonctionnement et autres dépenses représentaient respectivement 3,63 % et 1,25 % du total des dépenses. La Belgique a consacré 28,80 % de son PIB pour la protection sociale, ce qui est stable par rapport aux données de 2017 mises à jour (les dépenses s'élevaient à 28,79 % du PIB).

² TDS : Total des dépenses sociales



C) Prestations sociales par risque

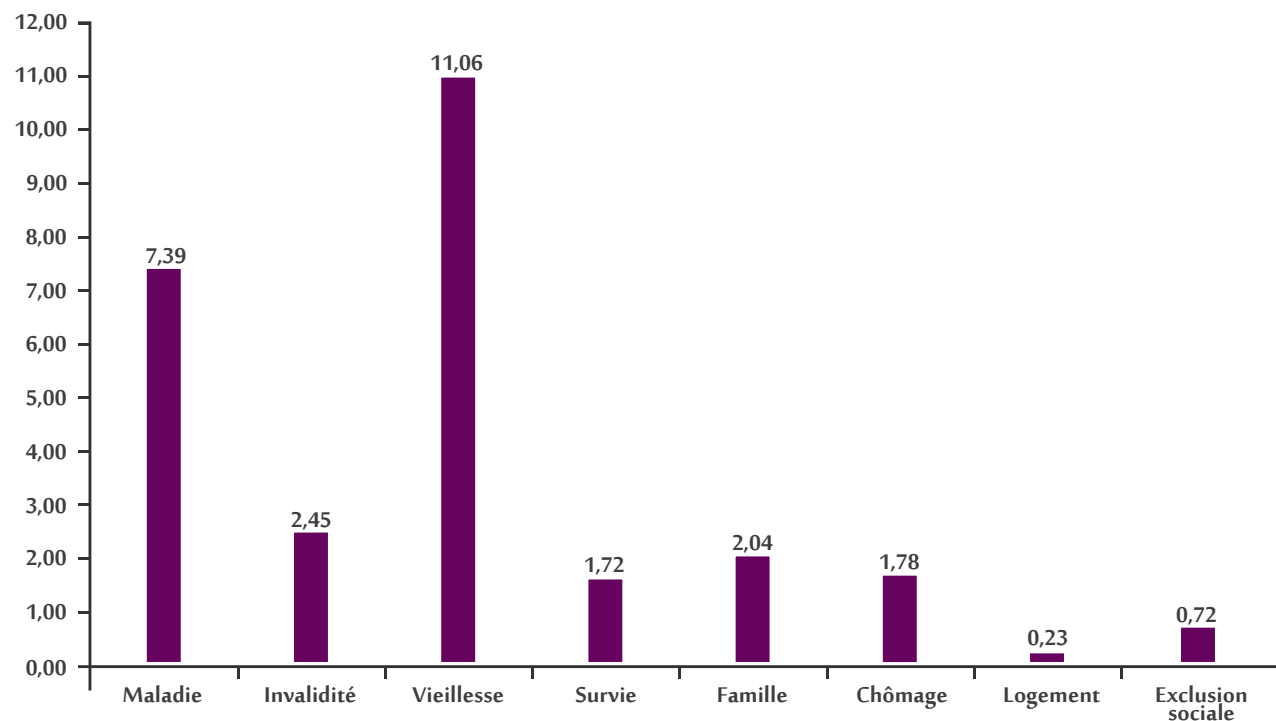
Tableau 3 : Montants des prestations sociales par risque en 2018

Risques	En millions d'€	En % du PIB	En % du TPS ³
Maladie	33.955,71	7,39	26,98
Invalidité	11.262,45	2,45	8,95
Vieillesse	50.807,07	11,06	40,36
Survie	7.914,09	1,72	6,29
Famille	9.388,55	2,04	7,46
Chômage	8.159,60	1,78	6,48
Logement	1.053,90	0,23	0,84
Exclusion sociale	3.329,14	0,72	2,64
Total	125.870,51	27,39	100,00

Source : SPF Sécurité sociale

Comme pour les années précédentes, ce sont les prestations liées à la vieillesse qui représentent la part la plus importante des prestations sociales, soit 40,36 %. Pour la première fois, elles dépassent les 11 % du PIB en 2018. Si l'on y associe les dépenses de Maladie / Soins de Santé, Invalidité (qui correspondent à nos concepts d'assurance maladie-invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles) et Survie, celles-ci représentent 82,58 % du total des prestations sociales (soit 22,62 % du PIB).

³ TPS : Total des prestations sociales

**Figure 2 : Risques sociaux en pourcentage du PIB en 2018**

Source : SPF Sécurité sociale

La figure 2 représente les huit risques sociaux (fonctions) classés selon la méthodologie SESPROS, en pourcentage du PIB. Ce sont les fonctions Logement et Exclusion sociale qui obtiennent les pourcentages les plus faibles, soit respectivement 0,23 % et 0,72 % du PIB. Tandis que les fonctions Vieillesse et Maladie / Soins de santé représentent les pourcentages les plus élevés, soit respectivement 11,06 % et 7,39 % du PIB. La fonction chômage quant à elle se classe cinquième avec un pourcentage de 1,78 % du PIB.

En ce qui concerne cette dernière, on constate une diminution des dépenses de chômage par rapport à 2017. Elles représentaient 1,88 % du PIB. Cette diminution est due à plusieurs facteurs, dont les différentes mesures prises par le gouvernement (la limitation du droit aux allocations d'insertion, le relèvement de la condition d'âge pour la demande d'une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi,...) . Les dépenses de Maladie / Soins de santé augmentent faiblement et passent de 7,32 % à 7,39 % du PIB entre 2017 et 2018.

D) Types de prestations sociales

Selon la méthodologie SESPROS, les prestations sociales se classent en deux types de prestations : les prestations en espèces et les prestations en nature.

- **Une prestation en espèces** est une prestation qui est versée en espèces et qui n'exige pas de preuve des dépenses effectives du bénéficiaire. Par exemple le paiement de congés de maladie, le paiement des pensions de vieillesse, ...
- **Une prestation en nature** est une prestation accordée sous forme de biens ou de services. Les remboursements de notre assurance 'soins de santé' seront donc considérés comme des prestations en nature. Parmi les prestations en nature, nous trouverons également : les aides pour l'assistance dans les tâches de la vie quotidienne des personnes âgées, les aides pour le logement, ...

Tableau 4 : Prestations en espèces et en nature en 2018

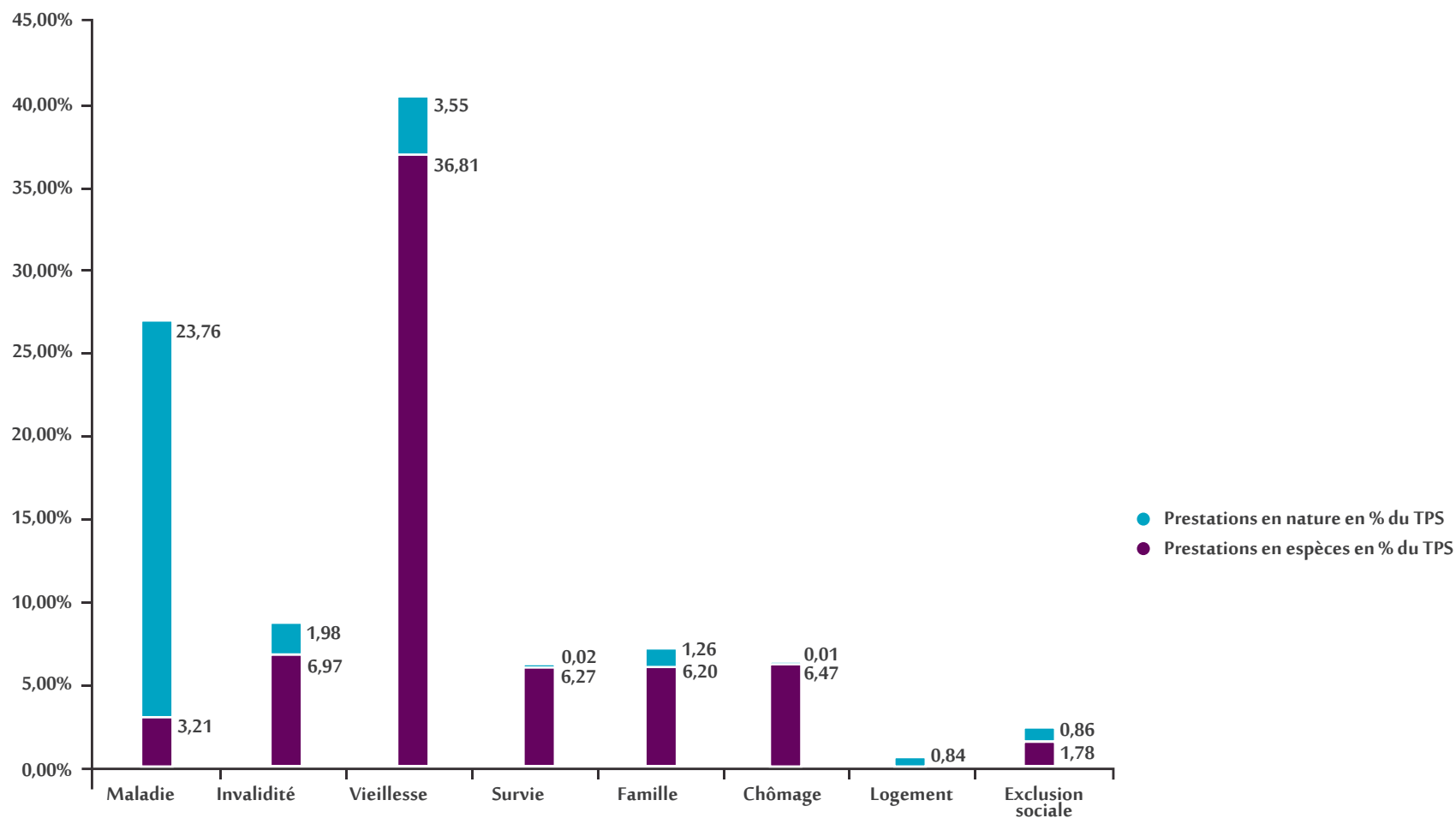
Risques	Prestations en espèces (en millions d'€)	Prestations en espèces en % du TPS	Prestations en nature (en millions d'€)	Prestations en nature en % du TPS
Maladie	4.045,94	3,21	29.909,77	23,76
Invalidité	8.774,29	6,97	2.488,16	1,98
Vieillesse	46.336,24	36,81	4.470,82	3,55
Survie	7.893,50	6,27	20,59	0,02
Famille	7.798,58	6,20	1.589,97	1,26
Chômage	8.144,46	6,47	15,14	0,01
Logement		0,00	1.053,90	0,84
Exclusion sociale	2.246,70	1,78	1.082,44	0,86
Total	85.239,71	67,72	40.630,79	32,28

Source : SPF Sécurité sociale

En Belgique, les prestations sociales sont principalement considérées comme des prestations en espèces. En 2018, celles-ci représentaient 67,72 % de l'ensemble des prestations de protection sociale (36,81 % pour les pensions de vieillesse, 6,97 % pour l'invalidité, 6,47 % pour le chômage et 17,47 % pour les autres prestations en espèces). Les prestations en nature représentaient 32,28 % du total des prestations sociales (23,76 % pour la fonction Maladie / Soins de santé et 8,52 % pour les autres prestations en nature).



Figure 3 : Part des prestations en espèces et en nature (en % du total des prestations sociales) en 2018



Source : SPF Sécurité sociale

2. Comparaison avec les autres Etats de l'Union Européenne

Dans ce chapitre, nous vous présentons les chiffres fournis par les Etats membres à Eurostat. Ces chiffres concernent l'année 2017. Pour la Belgique, nous avons utilisé la dernière actualisation des chiffres disponibles. Et pour les autres pays, nous avons utilisé les données les plus récentes publiées par Eurostat au moment de la rédaction de cette brochure (c'est-à-dire au mois d'octobre 2020).

Les chiffres présentés sont des données brutes, ce qui signifie qu'elles ne tiennent pas compte de déductions d'impôts ou autres prélèvements obligatoires dus par les bénéficiaires. Ceci nous conduit à mettre en garde les utilisateurs de données contre toute conclusion hâtive. En effet l'utilisation de données brutes peut donner lieu à des interprétations biaisées de résultats d'analyses.

Les prestations de protection sociale versées aux bénéficiaires peuvent prendre de nombreuses formes. Dans le cadre de SESPROS, seules les catégories de prestations suivantes sont retenues :

- paiements en espèces aux personnes protégées ;
- remboursement des dépenses faites par les personnes protégées ;
- biens et services fournis directement aux personnes protégées.

Il s'agit donc d'avantages directs dans la mesure où ils impliquent une augmentation directe du revenu disponible des bénéficiaires.

A) Les recettes de protection sociale dans l'Union Européenne

Pour une raison de lisibilité, nous ne reprendrons pas les informations sur l'ensemble des pays pour lesquels les statistiques de protection sociale sont disponibles, mais nous nous limiterons à une sélection parmi ceux-ci. Les informations complètes peuvent être consultées sur le site d'**Eurostat**.



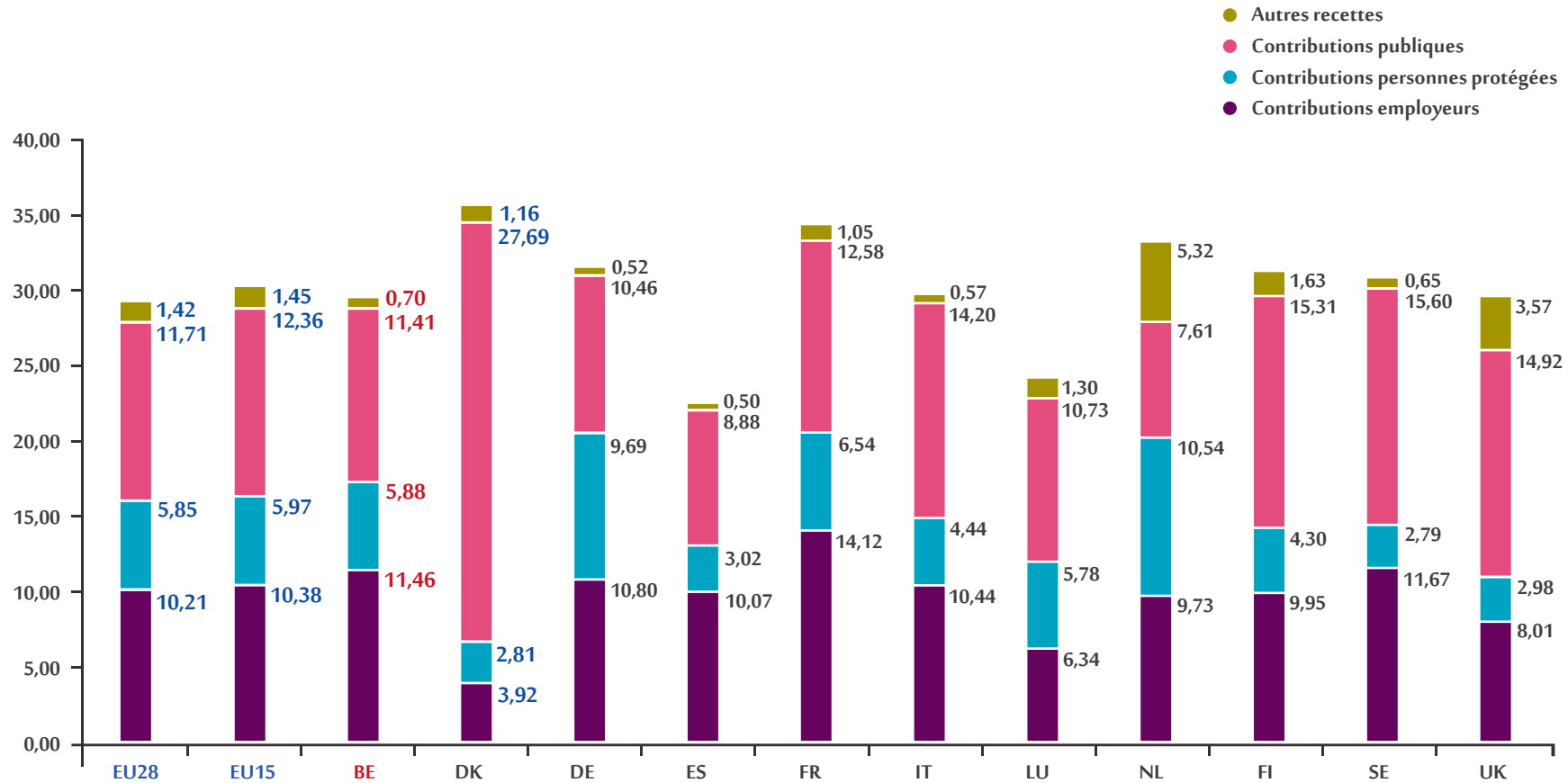
Tableau 5 : Recettes de protection sociale par type en % du PIB et en % du total des recettes sociales (TRS) en 2017

	Contributions Employeurs		Contributions Personnes protégées		Contributions Publiques		Autres recettes		Total	
	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En millions d'€
EU28	10,21	34,98	5,85	20,04	11,71	40,12	1,42	4,86	29,19	4.505.137,75
EU15	10,38	34,41	5,97	19,79	12,36	41,00	1,45	4,80	30,16	4.253.762,59
BE	11,46	38,91	5,88	19,96	11,41	38,75	0,70	2,37	29,44	131.296,98
DK	3,92	11,03	2,81	7,88	27,69	77,82	1,16	3,27	35,59	104.914,21
DE	10,80	34,32	9,69	30,80	10,46	33,24	0,52	1,64	31,47	1.025.817,53
ES	10,07	44,80	3,02	13,45	8,88	39,54	0,50	2,21	22,47	261.030,27
FR	14,12	41,17	6,54	19,08	12,58	36,69	1,05	3,06	34,30	787.868,32
IT	10,44	35,22	4,44	14,96	14,20	47,90	0,57	1,91	29,64	514.800,00
LU	6,34	26,26	5,78	23,95	10,73	44,42	1,30	5,36	24,15	13.722,09
NL	9,73	29,30	10,54	31,76	7,61	22,92	5,32	16,02	33,21	245.105,00
FI	9,95	31,90	4,30	13,78	15,31	49,11	1,63	5,22	31,18	70.446,18
SE	11,67	38,02	2,79	9,09	15,60	50,79	0,65	2,10	30,71	147.420,47
UK	8,01	27,17	2,98	10,10	14,92	50,61	3,57	12,12	29,49	695.811,97

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

En 2017, les principales sources de financement de la protection sociale dans l'UE sont les cotisations sociales (55,02 % des recettes totales pour l'UE28). En Belgique, les cotisations sociales dues par les employeurs sont supérieures à la moyenne européenne. En ce qui concerne les cotisations des personnes protégées, les chiffres de la Belgique sont proches de la moyenne européenne. Les contributions publiques en Belgique sont quant à elles inférieures à la moyenne de l'UE. Par rapport aux autres pays non repris dans le tableau, les nouveaux pays membres (République tchèque, Estonie, Lettonie, Pologne, Roumanie, Lituanie et Slovaquie) ont aussi des contributions employeurs élevées (>40 % du total des recettes de protection sociale).

Figure 4 : Répartition des recettes de protection sociale en % du PIB en 2017



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

La figure 4 nous montre que la part des contributions publiques et la part des cotisations des employeurs représentent la majorité des recettes de protection sociale. Cette figure nous permet aussi d'observer deux types de systèmes de financement (système de type Bismarckien et le système de type Beveridge). Les pays nordiques Danemark, Suède, Finlande et Royaume-Uni suivent le modèle universel (système privilégiant les contributions publiques) et les autres pays le modèle assurantiel (système privilégiant les cotisations sociales). Néanmoins aujourd'hui, aucun système pur ne subsiste et les deux systèmes tendent à se rapprocher.

B) Les dépenses de protection sociale dans l'Union Européenne

Le tableau 6 nous présente la répartition des dépenses de protection sociale en millions d'euros et en pourcentage du PIB, ce qui nous permet de voir la part de la richesse nationale qui a été redistribuée en matière de protection sociale.

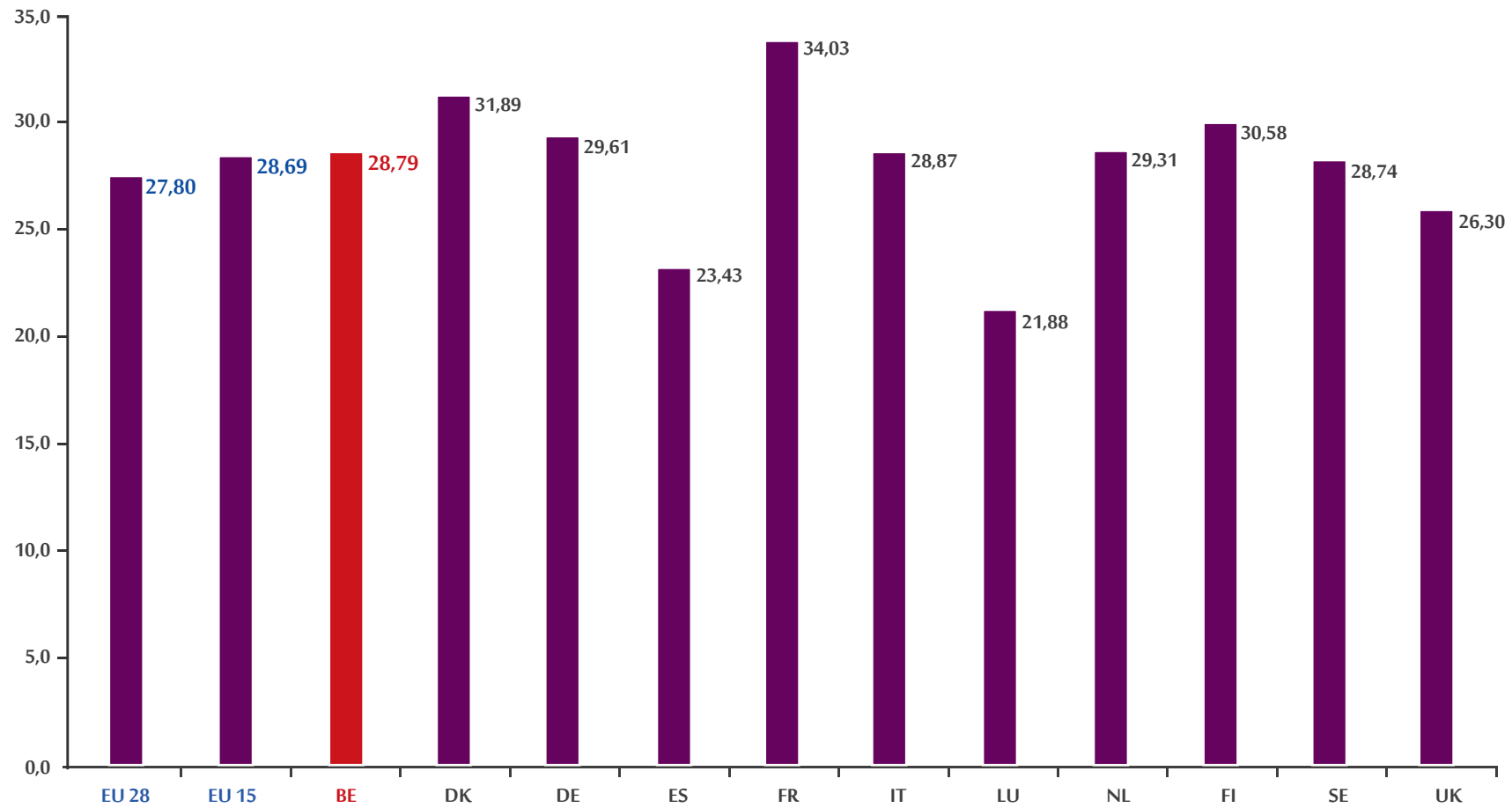
La part représentée par les prestations sociales est pour la plupart des pays de l'UE de l'ordre de 95 % ou plus du total des dépenses sociales.

Tableau 6 : Structure des dépenses de protection sociale en 2017

	Prestations sociales		Frais de fonctionnement		Autres frais		Dépenses sociales	
	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB
EU28	4.127.842,32	26,75	118.697,38	0,77	44.362,26	0,29	4.290.901,96	27,80
EU15	3.889.874,82	27,58	113.390,34	0,80	43.177,96	0,31	4.046.443,13	28,69
BE	121.289,55	27,20	4.729,92	1,06	2.386,06	0,54	128.405,52	28,79
DK	90.027,48	30,54	3.989,18	1,35	0,00	0,00	94.016,66	31,89
DE	925.018,21	28,38	35.605,08	1,09	4.708,93	0,14	965.332,23	29,61
ES	267.492,75	23,02	4.705,72	0,41	39,40	0,00	272.237,87	23,43
FR	728.168,94	31,70	29.517,55	1,28	24.111,60	1,05	781.798,09	34,03
IT	483.245,00	27,83	10.612,96	0,61	7.416,00	0,43	501.273,96	28,87
LU	12.232,99	21,53	178,76	0,31	18,67	0,03	12.430,41	21,88
NL	203.407,00	27,56	10.803,00	1,46	2.107,00	0,29	216.317,00	29,31
FI	67.914,32	30,06	1.175,51	0,52	0,00	0,00	69.089,84	30,58
SE	135.188,63	28,16	2.755,65	0,57	0,00	0,00	137.944,29	28,74
UK	616.262,29	26,12	4.368,42	0,19	0,00	0,00	620.630,71	26,30

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Figure 5 : Dépenses sociales en % du PIB en 2017



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale



C) Les prestations sociales par risque dans l'Union Européenne

Pour mieux comparer les données des différents pays, nous utilisons les montants exprimés en pourcentage du PIB. Cela permet de comparer les systèmes de protection sociale proportionnellement sur base de leur richesse nationale.

Tableau 7 : Prestations sociales en pourcentage du PIB en 2017

	Maladie/ Soins de santé	Invalidité	Vieillesse	Survie	Famille/ Enfants	Chômage	Logement	Exclusion sociale
EU28	7,91	2,01	10,83	1,44	2,26	1,16	0,52	0,62
EU15	8,19	2,08	11,10	1,47	2,29	1,24	0,56	0,66
BE	7,32	2,35	10,89	1,76	2,06	1,88	0,24	0,69
DK	6,56	5,00	11,71	0,22	3,41	1,35	0,67	1,62
DE	9,92	2,41	9,15	1,81	3,26	0,98	0,56	0,29
ES	6,18	1,65	9,62	2,26	1,25	1,73	0,10	0,23
FR	9,08	2,05	12,73	1,69	2,41	1,93	0,81	1,00
IT	6,44	1,57	13,63	2,64	1,15	1,54	0,04	0,82
LU	5,36	2,31	6,89	1,64	3,30	1,16	0,37	0,50
NL	9,27	2,53	10,55	1,04	1,15	1,11	0,47	1,44
FI	6,77	2,87	12,75	0,81	2,95	2,18	0,82	0,92
SE	7,38	2,81	12,40	0,29	2,86	0,98	0,39	1,06
UK	8,52	1,75	11,25	0,07	2,46	0,33	1,17	0,57

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

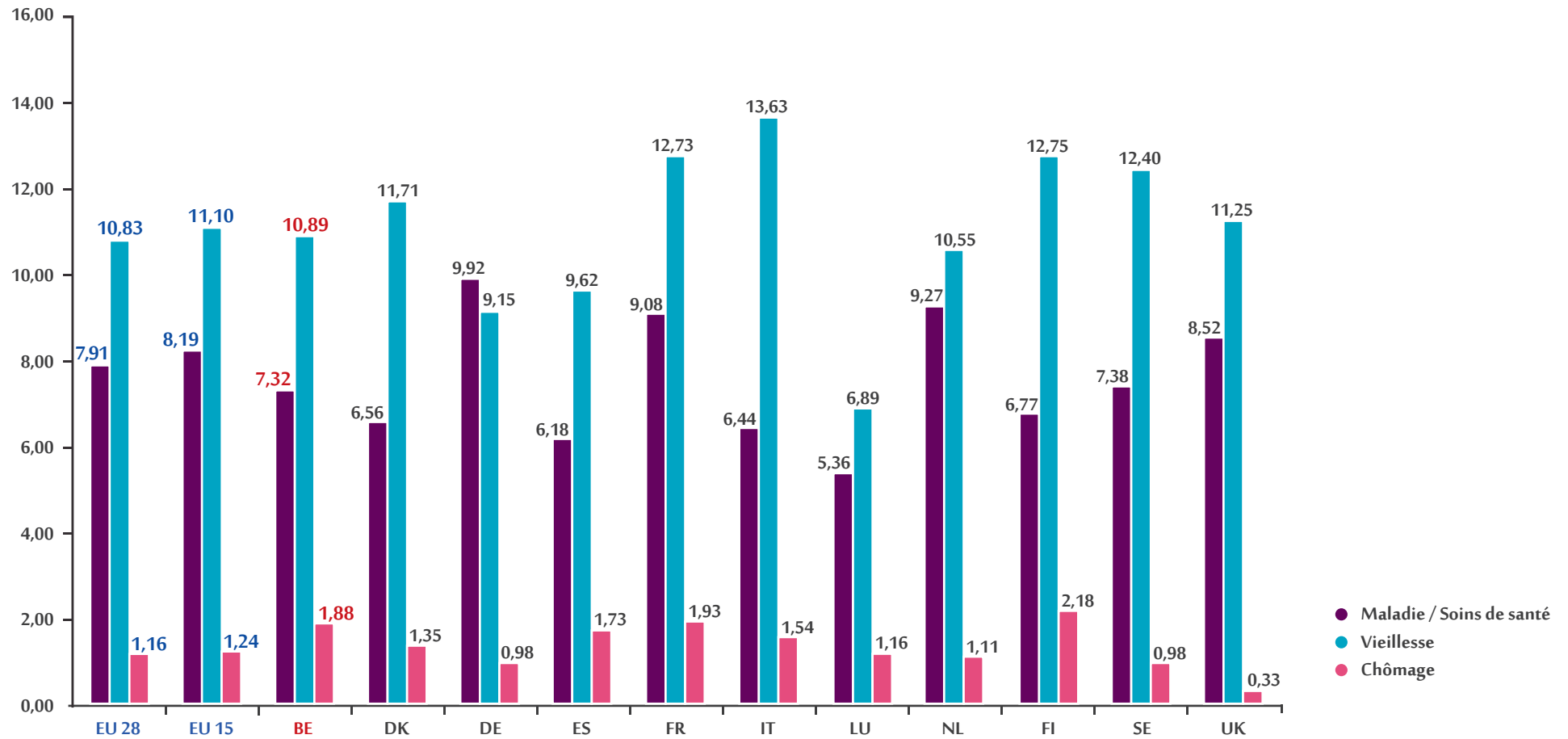
Le tableau 7 permet de voir le poids représenté par chaque fonction dans les différents Etats membres de l'Union Européenne. Notre pays se situe en 2017 au-dessus de la moyenne européenne (EU28) sauf pour les fonctions Maladie / Soins de santé, Famille / Enfants et Logement.

Les dépenses liées au vieillissement sont particulièrement élevées pour l'Italie, la France, la Finlande et la Suède. Pour la Belgique, ces dépenses (10,89 % du PIB) sont juste au-dessus de la moyenne européenne qui s'élève à 10,83 % du PIB pour 2017.

En ce qui concerne la fonction Chômage, trois pays se situent largement au-dessus de la moyenne européenne, il s'agit de la Finlande, de la France et de la Belgique.

En Belgique il y a un lien avec l'étendue de notre système de chômage dans le temps, néanmoins, on observe chaque année une baisse des dépenses de chômage en pourcentage du PIB. Celles-ci sont passées de 3,38 % du PIB en 2014 à 1,88 % du PIB en 2017. Ceci s'explique par plusieurs facteurs ; il s'agit des différentes mesures prises par le gouvernement (la limitation du droit aux allocations d'insertion, le relèvement de la condition d'âge pour la demande d'une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi,...) et aussi d'une révision méthodologique, en 2017, consistant en un retrait de certaines dépenses (les titres services, les interruptions de carrière, les crédits-temps et d'autres dépenses) car elles ne rentrent pas dans le scope Sespros, mais étaient auparavant enregistrées comme données Sespros.

Figure 6 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé, Vieillesse et Chômage en pourcentage du PIB en 2017



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale



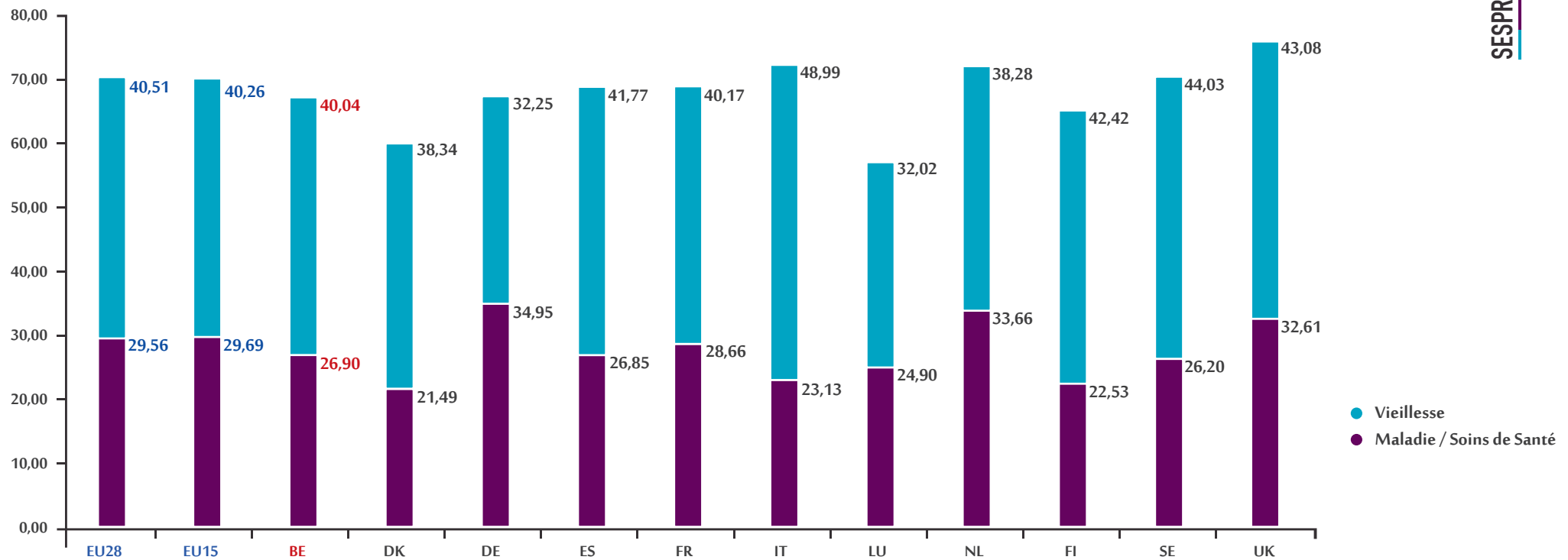
Tableau 8 : Prestations sociales en pourcentage du total des prestations sociales en 2017

En % du TPS	Maladie/ Soins de santé	Invalidité	Vieillesse	Survie	Famille/ Enfants	Chômage	Logement	Exclusion sociale
EU28	29,56	7,52	40,51	5,38	8,44	4,35	1,94	2,30
EU15	29,69	7,54	40,26	5,32	8,30	4,49	2,02	2,38
BE	26,90	8,66	40,04	6,48	7,59	6,92	0,89	2,53
DK	21,49	16,36	38,34	0,73	11,16	4,42	2,18	5,31
DE	34,95	8,51	32,25	6,36	11,50	3,44	1,97	1,03
ES	26,85	7,16	41,77	9,83	5,44	7,51	0,45	0,99
FR	28,66	6,46	40,17	5,32	7,60	6,08	2,54	3,17
IT	23,13	5,64	48,99	9,48	4,12	5,55	0,14	2,95
LU	24,90	10,75	32,02	7,60	15,31	5,38	1,72	2,31
NL	33,66	9,17	38,28	3,78	4,18	4,03	1,69	5,22
FI	22,53	9,55	42,42	2,70	9,80	7,25	2,71	3,05
SE	26,20	9,96	44,03	1,03	10,14	3,49	1,40	3,75
UK	32,61	6,68	43,08	0,28	9,41	1,27	4,48	2,18

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Le tableau 8 permet de voir la part que représente chaque fonction dans le total des prestations. Ce sont les prestations liées à la vieillesse qui représentent la part la plus importante des prestations sociales. Suivent ensuite les prestations de maladie et soins de santé.

Figure 7 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé et de Vieillesse en pourcentage du total des prestations sociales en 2017



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

On remarque sur la figure 7 que les prestations de vieillesse et de maladie /soins de santé représentent plus de la moitié du total des prestations. La moyenne européenne (pour EU28) vaut un peu plus de 70 % du total des prestations. Certains pays comme la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas ou la Suède dépassent les 70 %. La Belgique se situe sous la moyenne européenne avec 66,94 %.



Abréviations

EUROSTAT : Office statistique des Communautés européennes

PIB : Produit Intérieur Brut

SESPROS : Système Européen de Statistiques intégrées de la Protection Sociale

SPF : Service Public Fédéral

TDS : Total des dépenses sociales

TPS : Total des prestations sociales

TRS : Total des recettes sociales

EU : Union Européenne

EU15 : Les 15 pays de l'Union Européenne avant le 1/5/2004 (Belgique, Allemagne, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Danemark, Suède et Royaume-Uni).

EU28 : Les 28 pays de l'Union Européenne (UE 15 + République Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie et Croatie).

AT : Autriche

BE : Belgique

BG : Bulgarie

CY : Chypre

CZ : République tchèque

HR : Croatie

DE : Allemagne

DK : Danemark

EL : Grèce

ES : Espagne

EE : Estonie

FI : Finlande

FR : France

HU : Hongrie

IE : Irlande

IT : Italie

LV : Lettonie

LT : Lituanie

LU : Luxembourg

MT : Malte

PL : Pologne

PT : Portugal

NL : Pays-Bas

RO : Roumanie

SE : Suède

SK : Slovaquie

SI : Slovaquie

UK : Royaume-Uni

Liste des tableaux

Tableau 1 : Montants des recettes de protection sociale de la Belgique en 2018	08
Tableau 2 : Dépenses sociales de la Belgique en 2018	10
Tableau 3 : Montants des prestations sociales par risque en 2018	11
Tableau 4 : Prestations en espèces et en nature en 2018	13
Tableau 5 : Recettes de protection sociale par type en % du PIB et en % du total des recettes sociales (TRS) en 2017	16
Tableau 6 : Structure des dépenses de protection sociale en 2017	18
Tableau 7 : Prestations sociales en pourcentage du PIB en 2017	20
Tableau 8 : Prestations sociales en pourcentage du total des prestations sociales en 2017	22

Liste des figures

Figure 1 : Répartition des recettes sociales en 2018 (en millions d'€)	09
Figure 2 : Risques sociaux en pourcentage du PIB en 2018	12
Figure 3 : Part des prestations en espèces et en nature (en % du total des prestations sociales) en 2018	14
Figure 4 : Répartition des recettes de protection sociale en % du PIB en 2017	17
Figure 5 : Dépenses sociales en % du PIB en 2017	19
Figure 6 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé, Vieillesse et Chômage en pourcentage du PIB en 2017	21
Figure 7 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé et de Vieillesse en pourcentage du total des prestations sociales en 2017	23

Bibliographie

- Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la sécurité sociale.
- European system of integrated social protection statistics — ESSPROS, MANUAL AND USER GUIDELINES, 2016 edition

Websites

<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/social-protection/data/database>
<https://socialsecurity.belgium.be/fr/chiffres-de-la-protection-sociale/statistiques-de-la-protection-sociale/systeme-europeen-statistiques-protection-sociale>
<https://socialsecurity.belgium.be/fr/publications/tout-ce-que-vous-avez-toujours-voulu-savoir-sur-la-securite-sociale>



ORDER

© 2020

SPF Sécurité sociale

Centre administratif Jardin Botanique
Tour des Finances
Boulevard du Jardin Botanique 50,
boîte 135
1000 Bruxelles
socialsecurity.belgium.be
dgBeSoC-contact@minsoc.fed.be

Dépôt légal version électronique

D/2020/10.770/31

Editeur responsable

Peter Samyn

Rédaction

Christel Nuyens, Dirk Moens & Michel Mingiedi

Rédaction finale

DG Soutien et Coordination politiques

Traduction

Service Traduction

Réalisation

Service Communication